



Direction Générale Territoires Proximité Déchets Sécurité
Pôle Sud-Ouest

Décision n°2025-591

Objet : Bouaye – rue Madeleine Joret – Classement de la parcelle cadastrée section ZN n°291

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2015-1217 du 22 octobre 2015 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZN291 (179 m²) située sur la commune de Bouaye au profit de Nantes Métropole,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public car elle constitue la voie et ses accessoires située rue Madeleine Joret sur la commune de Bouaye,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public métropolitain.

Décide

Article 1. Bouaye – rue Madeleine Joret – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée ZN291 (179 m²).

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **16 JUIL. 2025**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué
Michel LUCAS



mis en ligne le :

23 JUIL. 2025